

Comment faire du social sans travailleurs sociaux ? En « bidouillant »...

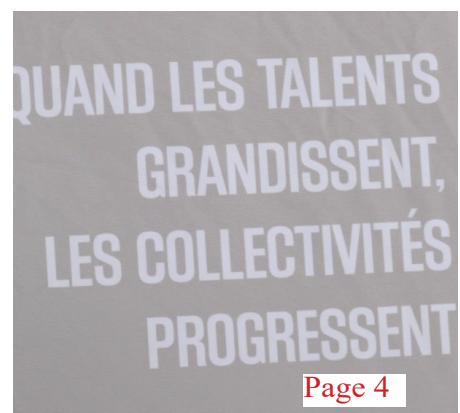


La dernière journée des Etats généraux du social aura été marquée par un désistement de dernière minute des cadres du conseil départemental vendredi. Tout a été abordé : de l'utilisation des emplois aidés à des fins électoralistes par certaines communes à la déficience de contrôle de l'État. En toile le fond, un énorme déficit en travailleurs sociaux.

[Page 2](#)

Formation

Un IRTS de formation des travailleurs sociaux dans un an Mayotte



6e sens

Tremblement de terre:
ces animaux qui vous ont prévenus... ou pas



[Page 5](#)



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Etats généraux du social

Comment faire du social sans travailleurs sociaux ? En « bidouillant »...



Alain Le Garnec : « On ne peut pas attendre que la manne tombe du ciel ! »

La dernière journée des Etats généraux du social aura été marquée par un désistement de dernière minute des cadres du conseil départemental vendredi. Tout a été abordé : de l'utilisation des emplois aidés à des fins électoralistes par certaines communes à la déficience de contrôle de l'État. En toile le fond, un énorme déficit en travailleurs sociaux.

Depuis le premier jour, les Etats généraux du social sous la férule de leur organisateur le CNFPT, ont proposé des états des lieux. Celui de vendredi n'était pas unanimement partagé...

Il s'agissait d'une étude menée en décembre 2013 par la Diecccte (Di-

rection du travail et de l'emploi) : il faudrait créer environ 6.000 emplois de travailleurs sociaux d'ici 2018 pour rattraper les standards des autres départements, et assurer la prise en charge de la population en difficulté. Or, 169 seulement ont été créés cette année...

« Le boycott des Etats généraux »

« On fait comment ? Pourquoi n'y a-t-il pas plus de travailleurs sociaux dans le champ de la protection de l'enfance alors que la moitié de la population a moins de 18 ans ? ! », interpellait Philippe Duret, qui demandait une actualisation du constat à 2015, « Mayotte est sans doute le territoire où il

y a le plus d'études, sans que rien ne soit fait derrière, on refait alors un diagnostic ! », s'emportait celui qui a créé Tama en 2003 avec le sénateur Thani Mohamed Soilihi.

Face à cette pénurie de travailleurs sociaux, les collectivités s'organisent différemment. La première d'entre elle, le conseil départemental, était donc très attendue, notamment sur ses besoins en éducateurs spécialisés. Mais ses cadres en charge des services sociaux, qui devaient co-animer la table ronde, étaient absents, « ils se sont désistés au dernier moment », nous glissait-on alors qu'un intervenant, critiquait le « boycotteur de ces Etats généraux »...

Que des bons élèves en tout cas parmi les communes animatrices de la table ronde. Des témoignages comme celui de Tsingoni, Dzaoudzi ou Pamandzi, on en redemande. Pour la première, c'est Andrafati Combo, DGS, qui énonçait l'équation qu'elle avait à résoudre de 2008 à 2010 : « un déficit sous surveillance par la Chambre régionale des Comptes, qui demandait quand même le recrutement d'un cadre intermédiaire. Tout en rattrapant le niveau du SMIG métropolitain, et en pérennisant 25 contrats aidés... »

Certaines communes bricolent, d'autres trafiquent

La solution est passée par le redéploiement du personnel en interne, et en tentant de maîtriser peu ou prou la masse salariale. Les travailleurs spécialisés ont été formés en utilisant des Emplois avenir, « que nous avons gardé à 90%. Un gros effort financier, mais rentable après 7 ans de formation. »

Situation similaire à Dzaoudzi, rapportée par Mélanie Boulay, la DGS recrutée en janvier 2015 par

Saïd Omar Oili : « en redressement, avec un budget bloqué par la Chambre régionale des comptes, nous avons malgré tout créé le Centre communal d'action sociale. Avec des besoins en compétences et une masse salariale conséquente. » La solution passe aussi en Petite Terre par la communauté de communes, « qui prend en charge l'aménagement du territoire. » Et ça n'est pas mieux à Pamandzi qui a mobilisé en interne, et a utilisé ce qu'Adrien Michaud, DGS de la commune, appelle un bidouillage : « un recrutement de jeunes volontaires de service civique pour assurer les services d'accès aux droit, d'interprétariat, de sorties des écoles, financés en grande partie par l'Etat, qu'on formé en interne pour les basculer vers les emplois d'avenir ensuite, sur 3 ans. »

« Un esprit clientéliste »

Un outil à double tranchant que l'emploi d'avenir, « au lieu de les utiliser sur les durées longues de deux ou trois ans, la plupart des communes les ont signés pour un an dans un esprit clientéliste ! Elles ne devraient pas être prioritaires lors de l'octroi de ces emplois ! », lançait Alain Le Garnec, directeur du CNFPT, et ancien DGS.

C'est la Dieccte qui délivre ces postes. « Il n'y a pas assez de contrôle de l'Etat, on devrait demander le projet réel de la collectivité avant de les octroyer », critiquait un autre intervenant, insistant maladroitement sur le côté « exploitation humaine » de ces mesures, « précarité de l'emploi », rectifiera un DGS. Se pose en effet le problème de l'avenir de ces jeunes lorsque prendra fin le financement de leur contrat par l'Etat.

Si l'Etat est donc appelé à un contrôle plus sérieux, Adrien Michaud

relevait la responsabilité professionnelle de chaque commune, et de leurs DGS : « il faut savoir se saisir des dispositifs pour faire aboutir les projets. »

Des insuffisances aussi à la Mission locale, un autre service public : « avec des retours 10 jours après nos demandes de jeunes ! », déplore une mairie. Une déclaration qui n'étonnera pas la Dieccte, « ils ne sont que deux pour accompagner, et ne peuvent pas suivre plus de 500 jeunes chacun... ».

Enfin dernière des collectivités à s'exprimer, le conseil départemental par la voix de Cristel Touron, directrice de l'ASE, l'Aide sociale à l'enfance, outil social du conseil départemental, ne dérogeait pas à la règle du manque de moyens : « on m'a refusé la création de 25 postes d'éducateurs spécialisés, la pérennisation de 6 jeunes travailleurs sociaux. »

C'est son DGS, Jean-Pierre Salinière, qui répondait depuis la salle pour confirmer qu'il n'y aura pas de systématisation du renouvellement de ces emplois, « comme l'ont demandé les élus ». Il évoquait les 300 contrats d'avenir en cours, signés pour un an, « il vaut sans doute mieux donner des bases à trois fois trois cent jeunes, qu'en former seulement 300 sur trois ans », indiquait-il en réponse à Alain Le Garnec.

Un sujet chaud, qui constraint néanmoins les communes en difficulté à faire preuve d'imagination pour appliquer leur politique sociale. Reste à espérer que les ressources fiscales leur permettront de prendre en charge ces jeunes une fois les contrats financés par l'Etat seront arrivés à échéance.

Anne Perzo-Lafond

Economie

Pétrole sur l'île Juan de Nova: deux compagnies passent le cap Ségolène Royal

Les compagnies pétrolières South Atlantic petroleum (Sapetro) et Marex petroleum vont pouvoir continuer à prospection dans les eaux de Juan de Nova. L'îlot corallien, sous le pavillon français des îles Éparses, est situé à quelques centaines de kilomètres au sud de Mayotte dans le canal du Mozambique.

Les deux sociétés, nigériane et américaine, ont contraint le ministère de l'Écologie à leur donner une réponse qu'ils attendaient depuis deux ans sur le renouvellement de leur permis exclusif de recherche d'hydrocarbures dans une zone de 52.000 km2.

C'est le tribunal administratif de Saint-Denis à La Réunion qui avait donné un mois aux services de Ségolène Royal pour donner une réponse sous astreinte de 5.000 euros par jour. L'information n'a pas traîné et a été diffusée à peine trois jours après le prononcé du jugement. Un arrêté prolonge donc désormais les droits des deux compagnies jusqu'au 30 décembre 2018.

Comme l'indiquait le JDM le 13 septembre dernier, les deux compagnies ont déjà investi plusieurs dizaines de millions d'euros de recherche dans la région et pensent prospection dans une zone qui pourrait fournir dix ans de consommation métropolitaine de pétrole.

Alors que Mozambique est devenu un eldorado gazier et pétrolier, l'ensemble du Canal pourrait révéler des réserves encore insoupçonnées. Actuellement, 21 compagnies pétrolières ont acquis des droits de prospection dans la zone depuis une dizaine d'années mais les spécialistes estiment que ces recherches ne couvriront qu'un petit tiers des endroits potentiellement porteurs.

Formation

Un IRTS de formation des travailleurs sociaux dans un an Mayotte



Des jeunes essentiellement en mal d'encadrement (Ici, en représentation théâtrale)

La montée de la délinquance est une conséquence d'une jeunesse nombreuse et inoccupée à Mayotte. Avec un recours croissant à des substances chimiques. En face, le territoire souffre d'une pénurie de travailleurs sociaux. La mise en place d'un Institut Régional du Travail social, permettra à Mayotte de se doter de professionnels. Sous réserve qu'on lui en donne les moyens...

C'est en septembre 2016 que sera inauguré l'Institut Régional du Travail social de Mayotte. Jusqu'à présent, les diplômés du social à Mayotte sortaient de l'IRTS

de La Réunion. Et depuis 2006, seulement 66 professionnels Mahorais en sont sortis : « je sais, nous n'avons pas formé assez de travailleurs sociaux », convenait Monique Girier, la directrice générale de l'IRTS La Réunion. Un chiffre qui monte en réalité à 117, « si on compte les 55 étudiants actuellement en cours chez nous ». Un IRTS est une association loi 1901 à but non lucratif, mais nantie d'une délégation de service public de la formation. Il permet de décrocher l'un des 14 diplômes d'Etat du travail social. On peut y accéder par une formation en alternance, en validation des acquis de

l'Expérience ou par l'apprentissage. On y trouve les métiers de l'Accompagnement, comme les assistantes sociales, les métiers de l'Education, comme les moniteurs éducateurs, et tout ce qui a trait à l'Encadrement, dont les trois diplômes d'Etat, CAFERUIS, pour les cadres intermédiaires, CAFDES, pour les directeurs et DEIS. On y trouve aussi le management des organismes de l'économie sociale et solidaire.

« 84% d'insertion en emploi »

Ces pôles de compétences couvrent la petite enfance, donc tout à fait adapté à Mayotte, mais aussi Enfance et famille, la santé, la santé mentale, le handicap, la pauvreté, la gérontologie... Et attention, on est peu, mais bon à Mayotte : « le taux d'abandon est très faible chez vos étudiants à l'IRTS de La Réunion, 9% contre 15% ailleurs. Et les résultats aux examens conformes à la moyenne nationale, dont quelques très bons résultats comme un 20 à un mémoire l'année dernière ! Du jamais vu nul part. » Des étudiants très engagés dans le dispositif entourant leurs études, avec au bout un taux d'insertion satisfaisant, il ne manquerait plus que ça sur une île où beaucoup d'enfants sont en errance... « Selon une enquête réalisée il y a quelques semaines pour ces Etats généraux, nous constatons que 70% environ sont en emploi au conseil départemental, le reste étant salariés dans d'autres structures. Deux personnes seulement sont sans emploi pour des choix de vie personnelles ». Un taux d'insertion en emploi de 84%. Des résultats encourageant qui vont dans le sens de la création d'un IRTS Mayotte, en partenariat

avec celui de La Réunion. Mais, comme son grand frère, il œuvrera avec les moyens qu'on lui allouera, puisque ce sont les collectivités qui financent ces formations. Des communes et le département qui vont devoir financer les études et ensuite, budgétiser cette future manne de main d'œuvre spécialisée dans le domaine de l'enfance. Et au moment où l'arrivée du Fonds social européen permettra de rentabiliser leur recrutement.

Anne Perzo-Lafond

6e sens

Tremblement de terre: ces animaux qui vous ont prévenus... ou pas



Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

La perception des animaux restent pour l'essentiel un mystère pour l'homme
 (Crédit: O. Lamberti)

Vous êtes nombreux à avoir signalé un comportement anormal de vos animaux de compagnie peu avant le tremblement de terre de ce vendredi. Ce type de témoignages est assez courant dans l'histoire sans trouver de réelles explications scientifiques.

Le séisme qui a frappé Mayotte et sa région dans la nuit de jeudi à vendredi était d'une magnitude de 4,6 sur l'échelle de Richter. Il était donc tout à fait perceptible même s'il n'a duré que 5 à 6 secondes... à condition de ne pas être profondément endormi. Et précisément, certains parmi nous, ont été réveillés par le comportement étrange de nos animaux de compagnie. Certains internautes nous ont signalé avoir été tirés de leur sommeil

par des chiens qui aboyaient anormalement, ce qui leur a permis de vivre le séisme.

D'autres ont vu leurs chats venir se réfugier près du lit de leur maître, une attitude parfaitement inhabituelle, réveillant, là encore, ceux qui allaient devenir les témoins d'un tremblement de terre. Sandrine Begein, vétérinaire à Mayotte, confirme avoir entendu plusieurs histoires de ce type vendredi et samedi. Pourtant, aucune étude scientifique ne vient réellement expliquer ce type d'attitude.

Ondes et perception

«On sait que tous les mammifères n'ont pas les mêmes capacités de perception. Depuis longtemps, des études ont prouvé l'influence des

ondes électromagnétiques sur les animaux migrateurs mais aussi sur les animaux d'élevage. On sait par exemple qu'un troupeau de vaches peut être amené à se déplacer en fonction d'ondes que les hommes ne perçoivent pas», explique-t-elle.

Les oreilles et le cerveau humains sont capables de percevoir un spectre d'ondes assez large allant de 20 à 20.000 hertz. Mais d'autres animaux, comme les éléphants par exemple peuvent réagir aux infrasons, inférieurs à 20 hertz, qu'ils peuvent percevoir à ces centaines de kilomètres. C'est cette capacité qui a été mise en avant pour expliquer leur attitude avant le tsunami qui a ravagé massivement les côtes asiatiques en 2004.

La sensation au bout des moustaches

A Mayotte, pas d'éléphants mais des chiens et plus encore des chats qui sont très sensibles aux vibrations et aux variations de la pression atmosphérique. C'est ce qui leur permet, par exemple la nuit, de détecter les mouvements. C'est aussi ce qui peut les rendre agités en période d'orage. Et la partie de leur corps qui leur offre cette sensibilité, sont les «vibrisses», autrement dit leurs moustaches.

Reste donc à savoir quels types d'ondes sont propagés et quelles modifications de l'environnement interviennent avant une secousse sismique et que chaque type d'animaux pourrait être amené à percevoir... Les scientifiques ont encore du pain sur la planche.

Pourtant, s'ils peinent à répondre à cette question, les témoignages historiques sont suffisamment nombreux pour accréditer la thèse d'une perception sensorielle. Les plus anciens remontent à la Grèce

antique, avant Jésus Christ, où des récits rapportent la fuite de rats ou de serpents de villes frappées peu de temps après, par de violents séismes.

Exemples... Et contre-exemples

En Calabre, la région au sud-est de l'Italie et en particulier dans la ville de Messine, les chiens auraient hurlé à la mort très longuement le 5 février 1783 avant que la zone ne soit frappée par des séries de tremblements de terre meurtriers. A l'autre bout du monde, au Japon, les récits populaires parlent d'une invasion d'anguilles avant un tremblement de terre et un tsunami en 1896... Quant à l'Alaska, on y raconte le comportement d'ours sortis prématurément de leur hibernation en 1964, le jour où un violent séisme a frappé l'état américain.

Les exemples peuvent se multiplier par dizaines... Mais pour être tout à fait honnête, les contre-exemples aussi. Dans la nuit de jeudi à vendredi, à Mayotte, la quinzaine de chiens présents dans le chenil de l'association «gueules d'amour» par exemple, n'ont manifesté aucun mouvement particulier. La perception des animaux fait donc encore bel et bien partie des mystères de la nature à résoudre.

RR



Territoire

L'Outre-mer offre 500.000 km² supplémentaires à la France et bien plus à venir

La superficie que la France vient de s'approprier est quasiment aussi vaste que la métropole. Le domaine maritime national compte désormais officiellement 500.000 km² de plus. Explications et enjeu.

Quatre décrets ont été publiés fixant de nouvelles limites extérieures au plateau continental au large de la Martinique et de la Guadeloupe, de la Guyane, des îles Kerguelen et de la Nouvelle-Calédonie. Ces textes sont les premiers à sortir au bout d'un long processus de démarches internationales et de soumissions de dossiers auprès de l'ONU... Car, élargir un domaine sous-marin, ça ne se fait pas comme ça.

Si la France est la 41e nation en terme de superficie terrestre, en réunissant métropole et Outre-mer (671.308 km²), elle est 2e en terme de zone maritime exclusive avec 11 millions de km², juste derrière les Etats-Unis (11,3 millions de km²) et loin devant l'Australie (8,5M km²) et la Russie (7,5M km²). Pour autant, notre pays avait et a encore la possibilité de continuer à étendre ce territoire. Une convention internationale de 1982, dite de «Montego Bay» permet aux états d'élargir leur droit sur le plateau continental au-delà de la limite habituellement admise des 200 milles marins.

La demande peut aller jusqu'à 350 milles à condition de pouvoir démontrer scientifiquement que le territoire terrestre se prolonge sur le fond des océans. Les états déposent des dossiers devant la Commission des limites du pla-



Des dossiers ont été déposés pour des extensions au sud de La Réunion et d'Europa

teau continental (CLPC) qui est chargée d'émettre un avis respecté. La France a créé une structure chargée de travailler sur cette question. Son nom n'est pas très poétique mais elle s'avère efficace : Extraplac, pour «EXTension Raisonnée du PLateau Continental».

Cinq dossiers en cours

Les demandes pour la Guyane et la Nouvelle-Calédonie ont été déposées en mai 2007 et la recommandation de la CLPC est tombée 2 ans plus tard. L'extension porte sur 72.000 km² en Guyane et 76.000 km² pour la Nouvelle-Calédonie.

La Martinique et la Guadeloupe ont suivi avec une extension de 8.000 km² obtenue en 2012. Mais

le gros morceau concerne l'océan Indien. Au nord des Kerguelen, ce sont 423.000 km² supplémentaires qui sont obtenus par la France.

Des droits sur le sous-sol

Ces extensions étant désormais actées, la France attend toute une série d'autres décisions. La CLPC doit en effet se prononcer sur les demandes relatives à Crozet, aux îles Saint-Paul et Amsterdam, à Wallis et Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et plus près de chez nous à la Réunion. Notre pays doit encore déposer un ultime dossier pour la Polynésie.

On peut donc se réjouir, sans oublier pour autant que les droits obtenus sont limités. Si la France devient souveraine en matière

d'exploration et d'exploitation de ressources naturelles de ces zones, ces droits ne portent que sur les fonds marins et leur sous-sol, et non pas sur les eaux au-dessus, qui demeurent du domaine de la haute mer... Mais cela pourrait suffire pour créer une vaste économie, à condition de s'en donner les moyens.

Sans même parler de la valorisation des algues ou des énergies, sous nos 11 millions de kilomètres carrés de fonds marins, se trouveraient des trésors. La France pourrait ainsi disposer des deuxièmes réserves mondiales de terres rares et de nodules polymétalliques, ces matières que l'industrie s'arrache à prix d'or.